

PRÉVENTION DU PIED DIABÉTIQUE

Rappel des bonnes pratiques

PATIENT DIABÉTIQUE = À RISQUE

Une attention particulière doit être accordée aux pieds d'un patient diabétique.

Grade 0	Absence de neuropathie sensitive	<ul style="list-style-type: none">• Rdv médical annuel• Information au patient
Grade 1	Neuropathie sensitive isolée	<ul style="list-style-type: none">• Rdv médical annuel• Observation quotidienne par le patient
Grade 2	Neuropathie avérée +/- artériopathie +/- déformation du pied	<ul style="list-style-type: none">• Rdv médical annuel• Observation quotidienne par le patient• 1 soin chez le pédicure-podologue tous les 3 mois
Grade 3	Plaie de plus de 4 semaines ou antécédents d'amputation	<ul style="list-style-type: none">• Rdv médical annuel• Observation quotidienne par le patient• 1 soin chez le pédicure-podologue tous les 2 mois

L'apparition d'une plaie doit être évitée par tout moyen préventif : surveillance, hygiène, soins, chaussage...

BESOIN D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

?

- Consultez le consensus pluriprofessionnel rennais sur les lésions du pied diabétique :

<https://www.gecolib.fr/.....>

Juin 2019

APPARITION D'UNE PLAIE DU PIED DIABÉTIQUE

PLAIE DU PIED = URGENCE MÉDICALE

CONSULTEZ LE CONSENSUS RENNAIS SUR LES LÉSIONS DU PIED DIABÉTIQUE

1. **Recours à une équipe pluriprofessionnelle coordonnée :**
 - Analyse de la plaie et choix du protocole par le médecin généraliste
 - Prise en charge rapide par l'infirmière, le pédicure-podologue, le podo-orthésiste, le pharmacien
2. **En l'absence d'amélioration au bout de 8 jours :** faites appel à l'Expertise Plaie du CHU de Rennes : CDIAP, Service de chirurgie vasculaire...
3. **En l'absence de bonne cicatrisation :** questionnez une éventuelle source de complexité : défaut de décharge, artérite, infection, difficultés psychosociales...

Vous êtes en difficulté face à une situation complexe ?



Expertise médicale
Contactez le Centre de diabéto-podologie (CDIAP) du CHU
au **02 99 26 71 42**



Coordination de parcours
Contactez la plateforme Appui Santé Pays de Rennes
au **02 23 35 49 81**

Un travail réalisé en collaboration avec :



Juin 2019